

Question sur la journée d'appel

Par **florianne**, le 17/06/2008 à 22:00

Bonsoir

Pour mon inscription à l'université, on me demande une attestation de la journée d'appel.

Oui, mais voilà, j'ai 40 ans et un handicap !!!

Alors, sur ce sujet, que dit la loi pour les "vieilles branches comme moi" ?

Quel public est concerné par cette atesstation ?

Flo

Par **sabine**, le 17/06/2008 à 22:57

Je pense que donner ta date de naissance suffira!! La journée d'appel n'existait pas quand tu avais 18-20 ans! Il me paraît logique que tu ne l'ai pas faite! lol

Par **Camille**, le 18/06/2008 à 08:02

Bonjour,

[quote="florianne":whrdvegi]

Oui, mais voilà, j'ai 40 ans[/quote:whrdvegi]

Ben alors, pourquoi c'est écrit "Age : 38" alors ?

Bon, d'accord, je

Par **Kem**, le 18/06/2008 à 08:41

Différence entre l'âge réel, l'âge visible et l'âge mental ?

Par **sabine**, le **18/06/2008** à **08:49**

[quote="Camille":1mb7unmn]Bonjour,
[quote="florianne":1mb7unmn]
Oui, mais voilà, j'ai 40 ans[/quote:1mb7unmn]

Ben alors, pourquoi c'est écrit "Age : 38" alors ?

:arrow: :arrow: :arrow: :arrow:

Bon, d'accord, je Image not found or type unknown [quote:1mb7unmn]

:lol:

Je n'avais même pas fait attention à ça! Image not found or type unknown

Par **florianne**, le **18/06/2008** à **10:33**

J'arrondis à la dizaine supérieur.

Je suis née le 26 octobre 1969.

A vous de faire le calcul.....

Flo